



## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Octobre 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 24/10/2023  
Et  
Publication du : 24/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DE MEDTS Michelle

### 2023-065 – RETROCESSION DE LA VOIRIE - IMPASSE DE LA CROIX DU SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la demande de rétrocession adressée en Mairie en 1996, par l'Association Syndicale Libre (ASL) du lotissement du Vieux Bourg, présentée par Monsieur Renard, président,

Considérant la demande faite par l'Agglomération Montargoise, de relance de la procédure de rétrocession, afin que l'entretien des réseaux puisse être assuré, après réalisation du contrôle de la voirie avec passage de caméra dans les réseaux et réalisation des plans de recollement EU et EP.

Considérant que la réhabilitation des canalisations d'eaux usées sera prise en charge par l'Agglomération Montargoise,

Considérant l'avis favorable de l'Agglomération Montargoise en date du 29 juin 2023 à la reprise des réseaux eaux usées et eaux pluviales, suite au passage des caméras,

Vu l'avis favorable de la commission d'Urbanisme en date du 03 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal décide :**

1. D'intégrer les parcelles cadastrées AY31 AY32 AY33 impasse de la Croix du Sud dans le domaine public communal par acte notarié,
2. L'intégration sera réalisée à l'euro symbolique,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés et tous documents à venir,
4. D'imputer la dépense correspondante au budget 2023

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/10/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Medts".

**Michelle DE MEDTS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr